
Lettre du citoyen Bar, en mission dans les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin, rendant compte de la régénération difficile de la société populaire de Nancy, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Jean-Etienne Bar

Citer ce document / Cite this document :

Bar Jean-Etienne. Lettre du citoyen Bar, en mission dans les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin, rendant compte de la régénération difficile de la société populaire de Nancy, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 322-323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32281_t1_0322_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 4 Ventôse An II

(Samedi 22 Février 1794)

Présidence de Saint-Just

La séance est ouverte à 10 heures.

2

Un secrétaire a donné lecture des pièces suivantes.

I

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, montant à 5,808 (1).

[Commune de Paris. Etat des détenus au 3 vent. II] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	492
Grande Force	621
Petite Force	306
Sainte-Pélagie	209
Madelonnettes	209
Abbaye	147
Bicêtre	734
A la Salpêtrière	460
Chambres d'arrêt, à la Mairie	63
Fermes	32
Luxembourg	473
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	433
Irlandais, rue du Cheval vert	29
Les Picpus, fbg St-Antoine	142
Réfectoire de l'Abbaye	83
Les Anglaises, rue St-Victor	112
Brunet, rue de Buffon	24
Les Anglaises, rue de Loursine	101
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	207
Les Anglaises, fbg St-Antoine	40
Ecoisais, rue des fossés Saint-Victor	77
Saint Lazare, fbg Saint-Lazare	504
Maison Mahay, rue du Chemin vert	92
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	41
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	96
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	50
<hr/>	
Total général	5 808

Crassous, représentant du peuple dans le département de Seine-et-Oise, annonce, par sa lettre du premier ventôse, que les inquiétudes qu'on avoit voulu donner sur les districts d'Etampes et de Dourdan sont mal fondés; que l'esprit public y est parfaitement à la hauteur des circonstances: les habitans sont disposés à aller au temple de la Raison, avec le même plaisir qu'ils alloient à l'église (1).

Le représentant du peuple insiste sur la prompte institution des fêtes décadaires qui sont attendues avec impatience (2).

Insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (3).

3

Le citoyen Bar, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de la Meurthe, et du Bas-Rhin, écrit de Toul, le 29 pluviôse, et rend compte des difficultés qu'il a eu à surmonter, pour parvenir à la réorganisation des autorités constituées, et à la régénération de la société populaire de Nancy. Il annonce que le tout sera terminé à la satisfaction des représentans du peuple et des vrais sans-culottes.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

[Toul, 29 pluv. II] (5)

« Citoyens collègues,

Chargé de la mission importante de régénérer les autorités constituées des départemens de la Meurthe et du Bas-Rhin, j'ai cru devoir fixer une attention particulière sur celles établies à Nancy. Dans cette commune intéressante par sa

(1) P.V., XXXII, 107. B¹, 5 vent, dont le texte est reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...* XI, 274.

(2) M.U., XXXVII, 106.

(3) Rien dans F¹⁷.

(4) P.V., XXXII, 108. B¹, 5 vent., *J. Paris*, n° 419; *J. Sablier*, n° 1157; *Mon.*, XIX, 548; *C. Eg.*, n° 554; *C. univ.*, 5 vent.

(5) A F¹¹ 122, pl. 930, p. 11. Analysé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XI, 237. Voir ci-après, P. ann. I.

(1) P.V., XXXII, 107, B¹, 4 vent.

(2) C 294, pl. 978, p. 19. Signé: HEUSSÉE, CORDAS, CALLIEUX.

population, sa situation et sa construction, j'ai vu au premier aperçu la masse des citoyens purs voulant la liberté et l'égalité, mais aussi qu'après avoir été travaillés en sens contraire par des administrations corrompues, par une foule d'intrigants qui avaient cherché à surprendre la confiance du peuple pour l'égarer. J'ai vu qu'au moment même de mon arrivée une nouvelle secousse venait de lui être imprimée par l'enlèvement subit d'un nombre de citoyens qui jusqu'alors avaient été regardés comme les zélés les plus ardents des principes révolutionnaires, de la liberté et surtout de l'égalité. Le résultat de cette mesure au moins précipitée a été la stupeur et l'incertitude au milieu du peuple, l'intrusion d'égoïstes et de modérés au milieu des autorités, plus d'hommes de caractère n'osaient se montrer et point de lumières ne jaillissaient au milieu du peuple, aucun point d'appuy ne se présentait à moi pour fixer ma détermination et hâter l'opération dont j'étais chargé. Mon collègue Lacoste était venu quelques jours avant moi à Nancy. Comme moi, il n'avait vu aucun moyen d'asseoir une opinion fixe. Il repartit en attendant de nouvelles lumières. Dans l'intervalle le jugement solennel prononcé sur les détenus par le Tribunal révolutionnaire, l'accueil qu'ils reçurent après leur justification dans le sein de la Convention, celui des sociétés populaires me fit penser, que pour régénérer efficacement l'esprit public dans la commune intéressante de Nancy, je devais attendre le retour de ces patriotes opprimés et si solennellement innocentés. Persuadé que les témoignages qu'ils avaient recueillis de la protection nationale et de l'attachement fraternel de leurs concitoyens accroîtraient encore leur énergie et leur dévouement pour la prospérité publique, je me concertai avec mon collègue Lacoste. Nous adoptâmes les mêmes idées; pendant quelque temps encore, je cherchai à saisir l'ensemble de l'esprit public, je fréquentai la Société populaire. Je la vis modérantisée et sans ressort, dirigée contre le patriotisme qu'elle aurait dû proclamer. Après quelques mesures préliminaires, j'ai quitté Nancy avec l'intention de m'y réunir à mes collègues Lacoste et Baudot pour y opérer définitivement. Nous nous y sommes réunis le 24 de ce mois, nous avons cherché les patriotes prononcés, nous en avons composé les autorités constituées. Nous les avons pris de préférence au milieu des artisans parmi cette classe d'hommes purs, d'autant plus précieuse qu'elle fut dédaignée par l'aristocratie. Il fallait couper le mal dans sa racine; le peuple était égaré par ceux qui s'étaient fait ses meneurs. Nous avons régénéré la société populaire, nous avons présenté au peuple le résultat de nos opérations; il a applaudi à nos mesures, le sans culottisme a applaudi avec énergie; son attitude nous prouve que le mouvement qu'il reçoit est selon son cœur, que si le peuple fut égaré un instant, le feu sacré de la Liberté ne s'est point éteint au milieu de lui et nous devons nous flatter de l'heureux espoir de le voir se développer au milieu de la commune de Nancy avec l'énergie qui est dans l'âme de tout bon français et d'en voir bannies pour jamais les dangereuses maximes que les intriguants avaient cherché à y établir. J'aurais bien à vous entretenir des sentiments qui y animent généralement la plus grande masse des citoyens du département de la Meurthe. Je vous les pein-

drais toujours prêts à tout faire pour la chose publique, donnant et leur fortune et leur vie, avec joie pour la défense de la patrie. Je vous montrerai l'empressement général pour l'acquisition des biens des émigrés et leur valeur plus que quadruplée par les enchères, en un mot tout en mouvement pour la chose publique, mais ce sera l'objet du compte général que mon devoir me prescrit de rendre à la Convention nationale. S. et F. »

BAR.

4

Alexandre Montaut, citoyen de Loudun (1), fait offrande à la nation de la moitié d'une rente de 26 liv., et des arrérages qu'elle lui doit; il remet le titre de cette rente.

Mention honorable, insertion au bulletin; renvoyé au comité de liquidation (2).

5

Le maire et les officiers municipaux de la commune de Crépy écrivent que les habitans de cette commune sont à la hauteur de la Révolution; qu'ils ont vu avec plaisir la Convention rester à son poste. Ils envoient à la Convention 58 marcs 5 onces 4 gros, tant en argent qu'en vermeil; 2 petites couronnes garnies de perles, et une grande quantité de galons et d'étoffes d'or et d'argent provenant de leur église, érigée en temple de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

6

Mallarmé, représentant du peuple près les départemens de la Meuse et de la Moselle, écrit de Commercy, le 30 pluviôse, qu'en exécution des décrets, il revenoit à 138 citoyens du faubourg du Pavé, de la commune de Verdun, une somme de 3,253 liv., dont ils ont fait don à la patrie; il envoie à la Convention le tableau de ces généreux citoyens.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Commercy, 30 pluv. II] (5)

« Citoyens collègues,

La bienfaisance nationale avait accordé de justes indemnités, par différens décrets, aux citoyens dont les propriétés avoient été envahies par les satellites des tirans.

(1) Et non Loudieu.

(2) P.V., XXXII, 108. Bⁱⁿ, 4 vent.; J. Sablier, n^o 1157.

(3) P.V., XXXII, 108. Bⁱⁿ, 5 vent.; M.U. XXXVII, 75; C. Eg., n^o 554.

(4) P.V., XXXII, 108. Bⁱⁿ, 5 vent.; J. Paris, n^o 419; Ann. patr., n^o 420; C. Eg., n^o 554; Mon., XIX, 548; M.U., XXXVII, 75.

(5) C 293, pl. 961, p. 34, 35. Analysé dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 263.